

sionnelles, techniques ou autrement spéciales, le Gouverneur en conseil, sur la proposition du chef du département faite en conformité du rapport écrit du sous-chef, peut nommer quelqu'un à l'emploi sans concours et sans considération de la limite d'âge, pourvu que le nouveau titulaire obtienne de la commission un certificat qu'elle donne d'après examen ou sans la formalité de l'examen, selon que déterminé par les règlements de la commission et attestant qu'il a les connaissances et les aptitudes nécessaires et qu'il est propre à remplir l'emploi, sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes.

Quelles connaissances techniques exigées par le ministère possédait cet homme?

L'hon. M. HAZEN: La connaissance que donne une expérience pratique du travail qui a trait aux pêcheries. M. Fisher avait ces connaissances grâce à son expérience comme inspecteur dans la Nouvelle-Ecosse.

Nommer pour aider aux travaux de la commission des pêcheries un homme qui n'aurait pas eu les connaissances requises eut été une absurdité. Il nous fallait un homme compétent, et nous l'avons demandé à la commission du Service civil. Celle-ci à son tour en a demandé un par la voix des journaux, et un grand nombre ont offert leurs services. La commission du Service civil, convaincu que M. Fisher possédait à un plus haut degré que les autres aspirants les aptitudes nécessaires, nous l'a recommandé. En conséquence sur le rapport que M. Desbarats a fait ainsi que l'exige la loi, et nous avons fait la nomination.

M. McKENZIE: Le ministre peut-il me dire combien de temps s'est écoulé depuis que cet homme a abandonné sa carrière de prédication et celui où il s'est qualifié comme expert en pêcheries?

L'hon. M. HAZEN: Je n'en sais rien.

M. McKENZIE: On me dit qu'il s'est distingué beaucoup plus comme politicien que comme prédicateur; que comme prédicant politique et cabaleur, il n'a pas tardé à attirer sur lui l'attention du parti conservateur et que ce sont ses accointances politiques qui l'ont fait nommer. Les connaissances en pêcheries qu'il a peut-être acquises durant son année d'inspection sont en vérité bien rudimentaires. On l'a peut-être frotté d'une morue et l'odeur lui en est restée. C'est à peu près tout ce qu'il connaît. Le rapport de l'auditeur général contient un nom qui me frappe, celui de W. C. Fraser, de Liverpool, Nouvelle-Ecosse. Est-ce cet officier errant du ministère de mon honorable ami que j'ai rencontré à Cap-Smoky dans le comté de Victoria, durant l'hiver de 1912 en pleine élection partielle?

L'hon. M. HAZEN: Je n'en sais certes rien.

M. McKENZIE: J'ai déjà posé cette question et mon honorable ami m'a dit que c'était le même homme, et je voudrais bien savoir si lorsqu'il rédige son compte de frais de route il ajoute chaque année une somme suffisante pour se rembourser de ses frais de voyage à Cap-Smoky.

L'hon. M. HAZEN: J'ignore s'il était alors à notre service.

M. McKENZIE: Je crois que c'est une bonne preuve qu'il a été fonctionnaire public avant et après cela.

M. SINCLAIR: Qu'a-t-il fait à Smoky?

M. McKENZIE: Il leur a dit qu'il avait été envoyé là comme agent attitré du ministère de la Milice. C'est sans doute l'expert que le ministère de la Marine avait prêté au ministère de la Milice pour aller dire à ces gens qu'ils recevraient \$100 de gratification pour l'invasion fénienne. Au cours de cette campagne, il s'est appliqué à dire aux vieillards qu'il avait l'autorisation et l'argent voulu pour leur payer une part de la gratification pour l'invasion fénienne, à la seule condition de signer une déclaration qu'ils voteraient en faveur du candidat tory. C'est ce qu'a attesté sous serment devant la Cour suprême, à Baddeck, un homme à qui ce fonctionnaire avait offert de l'argent. A plusieurs reprises, j'ai porté cette affaire à l'attention du ministre, mais il croit encore que ce monsieur est un fonctionnaire méritant. Je ne serais pas surpris si on élevait le chiffre de ses appointements en récompense des excellents services qu'il a rendus:

Je voudrais que le ministre me donne une idée des fonctions des gardes-pêche. Je vois que M. Hellen, du district du Cap-Nord, qui touche \$120 d'appointements, reçoit une allocation de voyage de \$262.49. Le Cap-Nord est un fort petit district et, à moins que le surveillant ne soit occupé tout le temps, je ne pense pas qu'il puisse gagner tout cet argent. Comme l'a dit le député de Westmorland, ces hommes devraient être payés sur un pied plus commercial. Ingonish est également un district de peu d'étendue. Le surveillant, M. Donovan, reçoit \$60 d'appointements, mais il parcourt d'assez longues distances pour le gagner, car son allocation de voyage et ses déboursés, l'an dernier, ont été de \$389.32. M. McDonald, de Plaster, côte Nord, reçoit \$60 de rémunération et, l'an dernier, son allocation de voyage et ses déboursés se sont élevés à \$187.51. J'ai fait erreur en disant que le sur-